Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 21 (1929)

Heft: 3

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7 pour-cent en 1925/26 et 8 pour-cent en 1927/28. Pour l'année 1929, la part d'excédent a pu être élevée à 9 pour-cent de la prime.

Les fonds de garantie, qui s'élevaient fin 1927 à fr. 6,463,470.58, atteignaient fin 1928 le chiffre de fr. 7,494,721.54.

Banque centrale coopérative.

Le premier exercice annuel de la banque centrale créée par les coopératives et les syndicats et dont le siège est à Bâle, témoigne d'un développement très réjouissant. Le total des sommes inscrites au bilan a passé de 50 à 66 millions de francs. Ce qui rejouit particulièrement c'est que les dépôts sur carnets d'épargne se sont accrus à 4,6 millions de francs et le capital social de 2,9 millions de francs. Le chiffre d'affaires a atteint 1,140,973,241 fr. Les sommes du bilan se répartissent comme suit:

Actifs.	Fr.	*Passifs.*	Fr.
Capital social non versé	26,000	Capital social	6,542,000
Caisse et coupons	1,230,217	Obligations	16,347,600
Lettres de change	2,760,885	Dépôts	20,886,266
Banque	21,009,058	Compte courant créditeur	22,340,883
Valeurs	14,074,432	Traites	88,393
Compte courant débiteur	25,627,568	Bénéfice net	376,166
Prêts hypothécaires	1,853,148		
	66,581,308		66,581,308

Le boni d'exercice est dû avant tout aux intérêts qui rapportèrent 447,144 francs. Le produit des lettres de change comporte 129,571 fr. provenant de commissions 67,805 fr. et le commerce des valeurs a rapporté 86,832 fr Les frais généraux, y compris les frais de premier établissement, se sont montés à 355,185 fr.

Le conseil d'administration propose un intérêt de 5 pour-cent au capital social et de verser 100,000 fr. au fonds de réserve et d'inscrire le reste, soit 32,824 fr. à compte nouveau. L'assemblée générale qui décidera de ces propositions est convoquée pour le 23 mars à 14 heures à Freidorf près Bâle.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

OUVRIERS DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALIMENTATION. Le mouvement défensif du personnel de l'A. C. V. de Bâle put finalement être mené à chef après de grandes difficultés, presque insurmontables. Le 15 février dernier, le conseil coopératif de l'A. C. V. a approuvé le nouveau règlement de service et de salaire. Le résultat des tractations a également été accepté par le personnel à une forte majorité. Les instances de l'A. C. V., dont la majorité est composée d'éléments bourgeois, n'avaient présenté pas moins de 67 propositions défavorables et il s'agissait de repousser les atteintes réactionnaires portées aux conditions de salaire et de travail. Les efforts des fédérations centrales furent compliqués par suite du chaos formidable qui est résulté de la scission. Les espoirs des communistes qui croyaient pouvoir tirer le personnel de leur côté, furent anéantis. Le personnel avait refusé, dès le début, de faire cause commune avec les noyauteurs syndicaux. Comme points principaux de la nouvelle réglementation, citons que la semaine

de 48 heures a été reconnue comme durée normale de travail. Le travail supplémentaire du personnel de transport entre 51 et 54 heures doit être compensé par un temps libre équivalent, plus un supplément et celui effectué au delà de 54 heures doit être payé comptant avec le supplément. Il fut en outre possible d'élever le salaire des ouvriers non qualifiés occupés provisoirement de 13 à 14 francs par jour. Lorsque l'exploitation de l'entreprise le permet, le samedi après-midi sera libre. Malheureusement le salaire à la tâche ne put être évité pour une partie du personnel. En revanche, l'on put atténuer dans une large mesure, grâce à certaines précautions, les conséquences néfastes de ce système de rémunération. L'on parvint encore à ce que l'introduction du travail à la tâche par l'A. C. V. soit liée à la condition que ce mode de rétribution soit appliqué dans les mêmes entreprises de la concurrence privée. Dans tous les cas, le salaire à la journée prévu dans le contrat doit être garanti au personnel travaillant à la tâche. En ce qui concerne l'octroi de vacances, l'assurance en cas de maladie, d'accidents et la caisse de pensions, le personnel occupé aux pièces doit être mis sur le même pied d'égalité que celui travaillant à la journée. D'après le caractère qu'il revêt, le nouveau règlement des conditions de travail et de salaire du personnel de l'A. C. V. de Bâle constitue un compromis obtenu de haute lutte, qui procure au groupe syndical intéressé le maximum de ce qui pouvait être obtenu dans les conditions actuelles.

La convention nationale revisée des *ouvriers des brasseries* est signée et entrera en vigueur le 1er avril 1929. Bien que les revendications des ouvriers n'aboutirent pas intégralement, l'on put obtenir toute une série d'améliorations notables. Des 1687 ouvriers intéressés, 1363 bénéficient d'une augmentation de salaire moyenne de fr. 3.17 par homme et par semaine. La sphère des ayants-droit aux vacances put être quelque peu élargie. Un gros progrès a été réalisé en ce qui concerne l'indemnité en cas de maladie. Jusqu'ici les brasseries avaient arrondi l'indemnité de maladie, soit ¾ du salaire du 3me au 15me jour, ⅔ du 16me au 30me jour et la moitié du salaire du 31me au 61me jour de maladie. Le nouveau tarif prévoit: ¾ du salaire du 3me au 30me jour, ⅔ du salaire du 31me au 60me jour et la moitié du salaire du 61me au 90me jour. La durée fut à peu près doublée et les taux élevés. Les ouvriers sont libres de s'assurer jusqu'au montant du salaire intégral auprès des caisses de maladie, sans que les brasseries réduisent leurs prestations.

RELIEURS. Tandis que la grève de Kreuzlingen, qui avait pour objet l'obtention d'un contrat collectif de travail pour toute la Suisse, se termina par un échec momentané, la fédération des relieurs a pu conclure en 1928 un contrat de travail local avec les grands ateliers de reliure de Zurich et d'Erlenbach, sans qu'une cessation de travail ait été nécessaire. Le mouvement déclenché à Genève (et non pas à Lausanne comme nous l'avons indiqué par erreur dans le dernier numéro) presque en même temps, conduisit vers la fin de l'année à une grève de trois semaines et demie. Le résultat fut non seulemnet la conclusion d'un contrat local pour Genève, mais l'obtention d'un contrat valable pour toute la Suisse romande (reliures, fabrique de cartonnage et fabriques d'étuis). La différence de procédure entre l'office de conciliation du canton de Thurgovie et celui du canton de Genève est vraiment remarquable. Tandis que le gouvernement du canton de Thurgovie approuva dès le début les mesures arbitraires prises contre les grévistes et dut être rendu attentif à certaines dispositions légales par le Département fédéral de l'économie publique lors des négociations qui eurent lieu dans la suite, le gouvernement genevois a chargé l'office de conciliation de l'aplanissement du conflit et exercé par là une pression sur le patronat qui fut favorable aux ouvriers. Le contrat de travail en cause prévoit la semaine de 48 heures, des salaires minima de

fr. 60—80 par semaine pour les ouvriers qualifiés, fr. 36—52 pour les ouvriers auxiliaires et fr. 24—48 pour les ouvrières; il prévoit en outre un supplément de 25 à 100 % pour le travail supplémentaire, la garantie du salaire hebdomadaire pour le travail aux pièces, des vacances payées: 3 jours après une année et six jours après trois ans de service, la garantie et l'engagement réciproque pour l'application du contrat et le tribunal des prud'hommes comme instance d'arbitrage. En comparaison des autres contrats, il n'y a que le payement des jours fériés qui ne put pas être obtenu, tandis qu'on put atteindre ce résultat dans le contrat conclu simultanément avec les imprimeries de Genève.

OUVRIERS DU TEXTILE. Les ouvriers de la *teinturerie Sittertal S. A.*, à Brougg (St-Gall) sont spontanément entrés en grève le 23 janvier. Ce mouvement fut déclenché à la suite d'une mesure de représailles prise par la dite maison contre un homme de confiance qu'elle occupait depuis 12 ans. Les conditions de travail moyennageuses en vigueur dans cet établissement avaient déjà provoqué depuis longtemps un grand mécontentement parmi les ouvriers, de sorte qu'il fallait peu de chose pour faire déborder la coupe. L'Office de conciliation du canton de St-Gall s'occupa de l'affaire, mais l'entreprise en cause refusa de transiger. La situation fut rendue difficile du fait qu'une grande partie des 170 participants, des chrétiens-sociaux pour la plupart, abandonnèrent la lutte. Les ouvriers encore en mouvement n'avaient rien d'autre à faire qu'à cesser la grève, attendu que celle-ci n'avait plus aucune chance de succès.

TYPOGRAPHES. Les 23 et 24 février a eu lieu à Berne une assemblée des présidents de la Fédération suisse des typographes pour demander leur avis au sujet du renouvellement du contrat collectif arrivant à échéance à fin février. Après une discussion nourrie, l'assemblée constata que deux sections seulement avaient mandaté leur représentant pour proposer la résiliation. D'autre part, des attaques répétées du patronat semblent ces derniers temps indiquer que celui-ci verrait avec satisfaction une dénonciation du contrat. Comme les ouvriers entendent choisir eux-mêmes le moment de l'action et ne pas faire le jeu du patronat, c'est à la quasi-unanimité que la décision fut prise de ne pas dénoncer le contrat collectif à fin février.

L'assembée s'occupa ensuite du problème des bureaux de placement et des pourparlers engagés à ce sujet avec l'Office fédéral du travail ainsi que d'autres questions d'ordre administratif.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Société suisse des maîtres imprimeurs a renoncé à dénoncer le contrat collectif qui reste ainsi en vigueur jusqu'au 1er août 1930.

A l'Etranger.

Le VIIIme congrès syndical russe.

Le VIIIme congrès syndical russe s'est ouvert le 10 décembre 1928 à Moscou. Environ 1300 délégués y assistaient. *Tomski* souhaita la bienvenue au congrès en disant que tout le pays traverse actuellement de grandes difficultés: l'industrie ne peut plus se développer, parce que la capacité d'achat des paysans est trop faible. Tout dépend maintenant de l'essor de l'agriculture. Le gouvernement a essayé de créer toute une série d'institutions d'économie politique, mais la population se rit de ces dernières et les a baptisées du nom de « Fabriques de grains ». Les vexations dont les fonctionnaires d'Etat sont l'objet de la part des paysans indépendants augmentent de plus en plus. Le congrès doit trouver le moyen de baisser et d'améliorer les produits industriels.

Le gouvernement était représenté par *Rykow*, qui dépeignit également la situation du pays sous de sombres couleurs. Après avoir retracé la situation de l'industrie en comparaison de la campagne, il releva encore l'attitude tyrannique de la classe ouvrière à l'égard du personnel technique et déclara qu'un régime socialiste ne peut être instauré sans la préparation scientifique de spécialistes.

Une commission spéciale, à la tête de laquelle se trouve Klenizki, présenta le rapport de la centrale syndicale. Nous en extrayons les indications suivantes:

En 1928 l'industrie russe occupait 3,120,000 ouvriers au total et comptait 1,700,000 chômeurs. Le salaire moyen actuel des ouvriers est évalué à 68 roubles par mois. (D'après le change, cela fait environ 70 francs.) Des 1,700,000 chômeurs, l'Etat n'en secoure que 228,000 ou le 17 %. La plupart des sans-travail sont des femmes et des ouvriers non qualifiés. Chaque année la campagne déverse 200,000 chômeurs dans les villes, mais l'industrie ne put en absorber jusqu'ici que 30,000 annuellement, soit le septième seulement. Le nombre des chômeurs s'accrut en outre par suite de la démobilisation des soldats, dont la plupart ne veulent plus retourner dans leurs villages, mais restent en ville.

Le rapport déplore aussi les relations entre le personnel technique et les ouvriers, relations qui se sont encore aggravées par suite du procès bien connu des ingénieurs de Moscou. L'ivrognerie prend toujours plus d'extension, mais l'Administration n'ose pas lutter contre, parce qu'elle redoute la vengeance. Ainsi dans la fabrique Rykow, occupant 9000 ouvriers, 500 hommes sont tenus en réserve uniquement pour combler les absences. La consommation de l'alcool augmente toujours, car les coopératives de consommation ont aussi ouvert leurs propres buvettes dans les quartiers ouvriers. En outre, la pénurie de denrées alimentaires empêche de nombreux ouvriers de se rendre au travail, attendu que pour obtenir du pain, du sucre ou de la viande, il faut de nouveau faire la queue devant les magasins.

Le chef de l'Internationale syndicale communiste, Losowski, proclama ensuite la lutte contre deux fronts dans la politique extérieure des syndicats russes: contre les socialistes et contre le courant de la droite parmi les communistes eux-mêmes. L'on ne doit pas craindre que le mouvement ouvrier souffre de cette politique: le mouvement syndical dirigé par les socialistes est un obstacle pour les prolétaires révolutionnaires et doit par conséquent être anéanti. Losowski parla particulièrement du mouvement syndical en Allemagne, mais dans tout son exposé il eut soin de passer sous silence la lutte des ouvriers contre le patronat.

Mais la politique de destruction de cet homme essuya déjà à ce congrès un échec complet. Le représentant des syndicats norvégiens, le camarade Traumel, assistait comme hôte au congrès russe. Losowski lui reprocha de ne rien faire pour faciliter la constitution d'un comité scandinavien-russe, à l'instar du comité anglo-russe dissolu, et de ne rien tenter pour rompre les relations importunes avec Amsterdam. Traumel fut obligé de faire une déclaration disant que « les syndicats norvégiens ne sont pas disposés à rompre leurs relations avec le mouvement syndical de l'Europe occidentale par suite de leur sympathie à l'égard des syndicats russes ».

Kroll, le partisan de Trotzki, parla au nom de l'aile gauche du mouvement ouvrier russe. Mais on eut vite fait de l'exclure du congrès.

Le commissaire ouvrier *Uglanow* rapporta sur la situation des ouvriers russes. Il répéta les indications du rapport de la centrale que nous avons déjà mentionnées et mit ensuite en lumière le problème du chômage de la Russie

soviétique. La seule solution réside dans la *colonisation de la Sibérie,* dit-il. Il existe encore en Sibérie suffisamment de territoire que l'on peut peupler, mais les travaux préparatoires n'avancent qu'à une allure extrêmement lente. Dans l'espace d'une année, 50,000 à 60,000 familles peuvent émigrer en Sibérie. En outre, la petite industrie doit être étendue davantage à la campagne; ensuite les chômeurs devront aussi apprendre un métier. Aujourd'hui nous nous trouvons dans une situation vraiment étrange, car bien que nous ayons environ deux millions de chômeurs, nous manquons d'ouvriers qualifiés. Mais tous ces moyens ne suffisent pas à absorber les sans-travail, car il faut pour cela qu'un nouveau développement de l'industrie intervienne, dit Uglanow.

Les assurances sociales sont généralement introduites parmi la classe ouvrière occupée dans l'industrie. L'ouvrier invalide ou malade touche les deux tiers de son salaire au minimum (20% en cas de chômage). L'assurance des ouvriers de campagne n'est entrée en vigueur qu'en 1927, mais l'on dut constater que la population agricole elle-même mit de grands obstacles à la réalisation de cette assurance, de sorte qu'il n'y a que 100,000 ouvriers agricoles sur deux millions qui purent être englobés dans l'assurance jusqu'à maintenant.

Dans de nombreux endroits, on se plaignit aussi qu'à côté des attaques contre le personnel technique les persécutions des vieux juifs sont en forte recrudescence. Le délégué du district industriel du Don cita comme exemple qu'au cours de l'année 1928 2400 ouvriers durent quitter les fabriques de ce district pour cette raison.

Il est intéressant que sur les 1300 délégués ayant voix délibérative au congrès, il se trouvait 640 employés permanents des syndicats et seulement 230 ouvriers d'entreprises; le reste appartenait aux cercles des fonctionnaires et employés. *Ik.*

Education ouvrière.

Centrale suisse d'éducation ouvrière.

Mettant à profit la réunion convoquée à Lausanne le 27 janvier dernier pour la question du ravitaillement de la Suisse en blé soumise au peuple le 3 mars prochain, les militants de la Centrale suisse d'éducation ouvrière avaient porté à l'ordre du jour le problème de l'éducation ouvrière en Suisse romande. Le temps ne permit pas de traiter ce sujet à fond. Paul Graber exposa à grands traits la nécessité de créer partout, dans les plus petites localités comme dans les grandes, des centres d'éducation ouvrière. Il suffit souvent de trouver un militant dévoué qui veuille bien se spécialiser dans cette question pour entraîner bientôt une phalange de professeurs et d'instituteurs à mettre leur savoir à la disposition de la classe ouvrière. D'heureux exemples de ce genre ont été signalés à l'appui de cette affirmation. A l'unanimité il fut convenu de convoquer dans les trois mois, une conférence uniquement destinée aux problèmes d'éducation ouvrière. Une demande en ce sens a été prise en considération par les délégués romands de la commission centrale d'éducation ouvrière.

Organisation de la fête du 1er mai.

Si l'on a prétendu par-ci, par-là pendant les dernières années que la fête du 1er mai avait vécu, cela est moins dû à *l'idée* qu'elle n'est plus actuelle qu'à la *forme surannée* dont elle se déroule aujourd'hui. C'est pourquoi nous devons chercher à lui donner de nouvelles formes qui adaptent mieux l'idée de la fête du travail aux exigences de notre époque.